

Tesson-Millet, Marie-Claude; Châtaigner, Jean-Marc

Research Report

Le développement durable, une question de genre

FERDI Note brève, No. B93

Provided in Cooperation with:

Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

Suggested Citation: Tesson-Millet, Marie-Claude; Châtaigner, Jean-Marc (2014) : Le développement durable, une question de genre, FERDI Note brève, No. B93, Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/269695>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.

Le développement durable, une question de genre*

Jean-Marc CHÂTAIGNER
Dr Marie-Claude TESSON-MILLET

➔ JEAN-MARC CHÂTAIGNER, Directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats
Ministère des Affaires étrangères

➔ DR MARIE-CLAUDE TESSON-MILLET, Présidente de l'association
Equilibres & Population

En 2000, les Etats-membres des Nations unies se sont accordés sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un agenda traçant la voie à suivre pour que diminue la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015. Ces OMD marquaient la consécration du retour de la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques publiques de développement, après deux décennies vouées à l'ajustement structurel et aux attermoissements qui s'en sont suivis, suscités par le constat généralisé d'un appauvrissement dans de nombreux pays du monde.

A une année de l'échéance, le bilan est en demi-teinte, alors que la définition de l'agenda du développement après 2015 agite désormais la communauté internationale. Quelles leçons tirer des OMD et quelles suites leur donner dans ce que l'on appelle déjà la stratégie des ODD (objectifs de développement durable) ?

.../...

Une chose est sûre : les questions de genre devront être davantage présentes dans ce nouvel agenda. Alors que les progrès réalisés en matière d'égalité hommes-femmes n'ont jamais été aussi menacés, il est du devoir de la France de soutenir la prééminence de cet objectif dans le monde, pour deux raisons essentielles : parce que c'est un droit fondamental, qui touche à la dignité de la moitié de l'humanité ; parce que c'est un moyen d'atteindre plus rapidement et plus durablement les autres objectifs de développement, quels qu'ils soient, au premier rang desquels la lutte contre la pauvreté. L'égalité des sexes est un levier décisif des politiques de développement, et mérite à ce titre une place centrale dans le nouvel agenda du développement.

► Une forme d'inégalités trop répandue

En dépit de nombreuses avancées dans tous les domaines du développement, les femmes et les jeunes filles continuent de faire face à des discriminations qui ne s'expliquent que par leur statut de femme. Les barrières qui empêchent les femmes d'accéder, au même titre que les hommes, à la santé, à l'éducation ou à l'emploi restent très fortes. Elles se reflètent in fine dans les statistiques de la pauvreté : les femmes ont une probabilité plus forte que les hommes de vivre dans un ménage pauvre, et elles représentent les deux-tiers des personnes touchées par l'extrême pauvreté.

Les femmes continuent d'être moins instruites, et les filles restent moins éduquées. Malgré des progrès visibles (le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est, d'une manière générale, en voie d'amélioration), la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire, objectif censé être atteint en 2015, reste hors de portée, à court terme, en Afrique subsaharienne, en Asie de l'Ouest et du Sud et en Océanie. Les attitudes et les pratiques culturelles qui

favorisent le mariage et les grossesses précoces, la contribution des filles aux tâches domestiques et la préférence pour une éducation des garçons continuent à dresser de redoutables obstacles à la réalisation de cet objectif de parité.

Un peu plus tard, les femmes sont discriminées sur le marché du travail. Bien connu en Europe, où les femmes continuent de gagner en moyenne 15% de moins que les hommes, ce phénomène est amplifié dans les pays en développement, où les femmes travaillent majoritairement dans le secteur agricole, non qualifié ou informel, ce dernier n'ouvrant pas de droits en matière de protection sociale.

En outre, contrairement à d'autres formes de discrimination, les inégalités de genre sont fondées sur des comportements socialement construits susceptibles d'affecter les femmes à des moments clés de leur vie, non seulement dans la sphère publique mais également dans la sphère privée, dans leur foyer, dans leurs relations intimes. Ainsi, chaque année, entre 350 000 et 500 000 femmes meurent encore de complications liées à la grossesse et à l'accouchement, principale cause de décès chez les adolescentes dans la plupart des pays en développement, en grande partie parce qu'elles n'ont pas la liberté de prévenir, d'espacer ou de limiter de manière responsable leurs grossesses, parce qu'elles ne peuvent pas, bien souvent, être suivies médicalement, ni accoucher dans de bonnes conditions. Au Mali, 78% des femmes indiquent qu'elles ne sont pas en capacité de négocier l'utilisation d'un préservatif avec leur partenaire masculin. Pour la même raison, la majorité des femmes contaminées par le VIH-sida en Afrique subsaharienne le sont par leur mari ou par leur partenaire intime.

Enfin, les différences persistantes de pouvoir et de statut entre hommes et femmes, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, dans la sphère publique et privée, dans les domaines

économiques ou politiques finissent souvent par être intériorisées par les femmes, affectant leurs aspirations et leurs comportements. La remise en cause de ces inégalités au nom des droits universels n'est donc pas aisée et suscite souvent, à tous les niveaux, de nombreuses résistances.

► Une question de droits humains

Pourtant, l'égalité femmes-hommes est un principe directeur universel, reconnu depuis 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; puis, en 1979, par la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes ; enfin par les programmes d'actions du Caire sur la population et le développement, et de Pékin, sur l'autonomisation des femmes et le développement.

Il reste que l'égalité des droits, dans ce domaine plus qu'un autre, ne va pas de soi. Sans politique volontariste de réforme du statut des femmes, le développement économique peut, certes, favoriser une plus grande autonomie de la femme, mais elle n'en fera jamais une égale de l'homme.

C'est pour cette raison que la réforme des codes de la famille discriminatoires, la lutte contre les violences de genre (notamment par l'amélioration des mécanismes de plaintes et de poursuites judiciaires), la réduction des inégalités dans l'accès aux ressources économiques et le soutien à la participation des femmes aux espaces décisionnels sont des leviers d'action prioritaires.

► Un levier essentiel du développement durable

L'égalité en matière de genre est non seulement un droit et un marqueur de développement, mais c'est également un puissant levier du

développement durable, qui s'inscrit dans une relation d'interdépendance avec la plupart des autres objectifs.

Le lien a ainsi été clairement établi entre les niveaux de discrimination entre les sexes et les taux de mortalité maternelle, celle-ci étant enracinée non seulement dans la pauvreté mais également dans les inégalités de genre et le statut inférieur des femmes dans la société. La mortalité maternelle est d'abord la conséquence tragique de l'injustice que vivent quotidiennement des millions de femmes parce qu'elles sont des femmes et parce qu'elles sont pauvres. Elle est, à ce titre, inacceptable.

Les femmes, lorsqu'elles ont un accès égal à l'éducation et en bénéficient le plus longtemps possible, se marient plus tard, font moins d'enfants et espacent davantage les grossesses, ce qui réduit considérablement le risque de mortalité maternelle et infantile et accroît la santé et l'espérance de vie des enfants. Ces femmes entrent de manière plus favorable sur le marché du travail, ont ainsi plus de ressources pour nourrir, soigner et éduquer leurs enfants. Elles sont en mesure de s'impliquer davantage dans la prise de décision à tous les niveaux.

Au-delà de l'éducation, l'égalité d'accès aux ressources productives est aussi fortement corrélée à la santé des enfants : les pays où les femmes n'ont pas le droit de posséder des terres ont en moyenne 60% des enfants souffrant de malnutrition en plus, ce chiffre passant à 85% là où les femmes n'ont pas accès au crédit.

Réciproquement, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a montré que faciliter l'accès des femmes aux ressources productives jusqu'à un niveau équivalent à celui dont disposent les hommes (terres, intrants, crédits, formations, technologies), permettrait d'augmenter le rendement agricole dans les pays en développement de 2.5 à 4 %, soit de

quoi préserver de la faim 100 à 150 millions de personnes.

L'égalité sur le marché du travail est un autre levier décisif. Ainsi, le recrutement de femmes à des postes d'enseignantes, de médecins et de policiers a-t-il un impact positif sur la scolarisation des filles, sur la fréquentation des centres de santé et sur le nombre de plaintes déposées pour violences sexuelles.

Enfin, il existe un lien fort entre égalité de genre et adaptation aux risques globaux (au changement climatique en particulier), les femmes étant en général beaucoup plus exposées à ces risques que les hommes dans les pays du Sud, de par leurs activités quotidiennes, notamment celles liées à l'eau et à l'énergie.

Au total, les fortes corrélations entre la réduction des inégalités de genre et l'agenda du développement montrent que les efforts internationaux en faveur de la mise en œuvre d'un développement durable et équitable ne pourront faire l'économie d'une véritable prise en compte du genre.

► Quels objectifs post 2015 en matière de genre ?

A ce stade, la question du genre est intégrée dans une réflexion plus large portant sur les « inégalités » dans le développement. Mais cette approche générale des inégalités est insuffisante car elle ne permet pas de cibler la spécificité des inégalités de genre qui, bien que prenant des formes diverses, structurent les rapports entre les femmes et les hommes dans toutes les sociétés du monde. Reposant sur des normes socialement construites qui auto-entretiennent le phénomène, ces inégalités appellent, pour faire bouger les lignes, des mesures spécifiques très volontaristes.

Pour répondre à ces enjeux, les politiques

publiques ne doivent plus seulement répondre aux simples besoins pratiques des femmes, mais prendre en compte leurs « intérêts stratégiques ». Elles doivent leur permettre d'accroître leurs capacités de négociation et de prise de décision dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Et dans cette évolution, le rôle des hommes sera, bien sûr, central.

Dans le cadre de la réflexion sur l'agenda « post 2015 », la lutte contre les discriminations de genre doit donc, enfin, devenir dans les faits et plus seulement dans les discours, un principe directeur du développement durable. Il est grand temps de mettre réellement au cœur des futures stratégies du développement, comme condition nécessaire à celui-ci, le recul des inégalités qui empêchent depuis toujours les femmes et les filles de réaliser tout leur potentiel. Pour leur propre épanouissement mais aussi celui de leurs familles et de leurs communautés.

Dans ce domaine, la grande erreur des OMD aura été de ne faire de l'égalité des sexes qu'un objectif parmi les sept autres, alors même que la réalisation de chacun de ces derniers ne pouvait être atteinte sans analyse des situations respectives des hommes et des femmes, et sans rééquilibrage de ces situations. Dans les futurs ODD, la recherche de l'égalité femmes-hommes devra donc être un principe directeur qui irriguera l'ensemble des objectifs. Mais, au-delà, pour viser la réduction des causes structurelles des inégalités, un objectif d'égalité hommes-femmes devra également être affiché, qui permettra de suivre, précisément, les avancées dans le domaine des droits des femmes.

Ainsi, la lutte contre les inégalités de genre devra-t-elle se concrétiser (i) dans un objectif général de réduction des inégalités femmes-hommes, qui pourrait englober des cibles spécifiques symboliques (participation des femmes aux espaces décisionnels ou égalité salariale et professionnelle) ou ayant un effet

de levier sur l'objectif général (fin des lois discriminatoires et égal accès à la justice ; égal accès des femmes aux ressources productives, etc.); (ii) dans des cibles « thématiques » irriguant les autres objectifs (égal accès des filles et des garçons à l'alphabétisation et à la scolarisation complète; augmentation de l'utilisation des moyens de contraception par les adolescentes et amélioration de la santé sexuelle et de la procréation, qui a un impact majeur sur la santé des femmes et des enfants, et conditionne la réponse aux défis démographiques qu'ont encore à relever beaucoup d'États d'Afrique subsaharienne ; réduction des violences de genre, à commencer par l'élimination des mariages précoces, etc.).

Vaste programme, diront les sceptiques. Mais si le développement durable est à ce prix ? C'est bien parce qu'ils en sont persuadés que les économistes de la Banque mondiale, qui ne sont ni de doux rêveurs ni des féministes acharnés, se sont saisis, dans leur rapport 2012, du thème «Egalité des genres et développement», avec l'idée de réduire autant que possible la complexité des choix à effectuer par les dirigeants des pays en développement. D'où une sélection des priorités sur la base de trois facteurs: les disparités dont la réduction aurait l'impact le plus fort sur les conditions de vie et le développement durable ; celles qui persistent même lorsque les pays s'enrichissent; et les domaines dans lesquels la réorientation de l'action publique pourrait être la plus productive.

Résultat ? Quatre domaines prioritaires de lutte:

- en ce qui concerne le capital humain, contre tout ce qui aboutit à une surmortalité féminine et à une moindre éducation des femmes et des filles ;
- puis contre les disparités dans l'accès aux opportunités économiques, que traduisent les écarts de rémunération et de productivité ;
- encore, contre les inégalités d'accès à

l'expression et à l'action au sein de la société ;
- et enfin, contre la perpétuation, d'une génération sur l'autre, des disparités entre les hommes et les femmes.

Naturellement, tout est discutable et peut être discuté. Mais pourquoi ne pas commencer par ordonner les réflexions sur le post-2015 autour de ces domaines ? Il apparaît en effet de plus en plus évident que c'est seulement à ces conditions que pourra être réalisé, après 2015, le développement durable pour tous et pour toutes....



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30